Ministère des Finances 2007-04091/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 5 janvier 2007
2007-002

Le nouveau gouvernement du Canada encourage les parents à profiter du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

Whitby – Pendant une séance de patinage avec un groupe de joueurs de hockey de catégorie Peewee, l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a encouragé les parents à profiter du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Ce crédit d'une valeur maximale de 500 $ par enfant, prévu pour les frais d'inscription et d'adhésion, est disponible depuis le 1er janvier 2007.

« J'incite les parents à se prévaloir de ce crédit d'impôt pour la condition physique en inscrivant leurs enfants à une activité organisée », a déclaré le ministre Flaherty. « Cette mesure permettra aux parents d'assumer une partie des coûts et d'inculquer à leurs enfants un mode de vie sain et actif. »

« Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants aidera à faire en sorte que les jeunes Canadiens puissent participer en plus grand nombre à des sports et à des activités physiques, et à la même occasion constituera un allégement fiscal pour les familles et les contribuables », a déclaré l'honorable Helena Guergis, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports). « Je suis heureuse que nous donnions suite à cet important engagement et que les enfants participant à de nombreuses activités pourront en profiter. »

Le ministre Flaherty a accepté la définition des programmes admissibles recommandée en octobre dernier par le Groupe d'experts sur le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

Ce crédit s'appliquera à un programme continu convenant à des enfants de moins de 16 ans, et mené sous surveillance, dans le cadre duquel la presque totalité des activités comprennent une part importante d'activité physique qui contribue à l'endurance cardiorespiratoire et à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- la force musculaire
- l'endurance musculaire
- la souplesse
- l'équilibre.

Le ministre a indiqué qu'une aide supplémentaire importante serait accordée aux enfants admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées afin de tenir compte des obstacles particuliers auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils veulent devenir plus actifs. Dans le cas présent, le nouveau crédit s'appliquera aux moins de 18 ans et un montant distinct de 500 $ sera prévu dans la mesure où des frais d'inscription d'au moins 100 $ aient été versés pour un programme admissible.

« Les études révèlent que l'activité physique régulière a de nombreux effets positifs chez les enfants, y compris une croissance et un développement plus équilibrés ainsi qu'une meilleure condition physique », a déclaré le ministre Flaherty. « Grâce à ce crédit d'impôt, nous aidons les enfants à adopter un programme régulier d'activité physique. Nous espérons que ce crédit d'impôt améliorera la condition physique des enfants et, à la fin, la santé et le bien-être de la population tout entière. »

Une vaste gamme de programmes menés sous surveillance à l'intention des enfants ouvriront droit au crédit, notamment le hockey, le soccer, le karaté, le football, le basketball, la danse folklorique, la natation, la randonnée pédestre, l'équitation et plusieurs activités nautiques.

Les parents pourront demander le crédit d'impôt lorsqu'ils rempliront leur déclaration de revenus de 2007. Un reçu devra être produit pour obtenir le crédit.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Eric Richer
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f. asp